

	<b>SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE</b>	26 janvier 2012
		<b>N° 2012/03</b>
<b>SNPS Info</b>		

## **AGIR POUR LE MAINTIEN DE NOTRE STATUT POLICIER**

Ce 30 janvier, une grève générale est prévue par le front commun syndical CSC, FGTB et CGSLB. Les 3 syndicats sont mécontents par rapport à la concertation consécutive à "l'accord de gouvernement déséquilibré". De nouvelles mesures sur le dos des travailleurs et au mépris des droits sociaux sont à craindre et ce, en plus des mesures d'assainissement que le gouvernement a déjà décidées.

En tant qu'organisation syndicale professionnelle pour les membres du personnel des services de police, le SNPS est solidaire avec le front commun syndical et ses objectifs annoncés. En effet, les mesures d'austérité de ce gouvernement menacent de porter atteinte au tissu social de notre société. Cela risque non seulement de mener à une plus grande insécurité sociale mais aussi d'augmenter, pour les économiquement plus faibles, la tentation de glisser vers l'une ou l'autre activité illégale, voire même criminelle. Il en incombera dès lors d'abord à la police de remédier aux conséquences.

En tant que membres des services de police, nous avons également pris l'engagement de maintenir, dans les moments difficiles, l'ordre dans notre société. Cela nous distingue des autres travailleurs et constitue une des raisons pour lesquelles, en tant que personnel des services de police, nous revendiquons un statut spécifique. Dans la mesure où le gouvernement respectera réellement son engagement par rapport à ce statut particulier, nous respecterons également notre engagement de maintenir l'ordre en cette période difficile.

Concrètement, cela implique de respecter les promesses faites dans le débat sur les pensions : ne pas toucher aux âges de pension préférentiels pour les policiers tels qu'ils sont actuellement d'application et qui permettent à une très large majorité de policiers de bénéficier de leur pension avant d'avoir atteint l'âge de 60 ans. Pour ceux qui doivent travailler au moins jusque 60 ans, nous demandons instamment que les dérogations nécessaires soient prévues afin qu'ils ne soient pas contraints à prolonger leur carrière jusque 62 ans. En outre, on ne peut oublier les membres du CALog dont les membres peuvent décider librement de participer ou non à l'une ou l'autre action.

Cela implique aussi que les efforts budgétaires promis soient soutenus et qu'on ne revienne pas dessus sous la pression des uns ou des autres. En aucun cas on ne pourra accepter qu'une simplification statutaire entraîne un recul, tant pour le cadre opérationnel que pour le CALog.

Un non-respect unilatéral de ces engagements par l'autorité, ou une érosion de ceux-ci par des interprétations restrictives, nous conduirait en retour à revoir notre propre engagement. A cet égard, nous rappelons clairement que le préavis de grève pour les prisons est toujours en cours et que le SNPS soutiendra ses membres qui souhaitent faire usage de ce préavis au cas où ils devraient assurer la surveillance des prisons ce 30 janvier 2012. Les directives en cas de grève diffusées pour les week-ends de Noël et Nouvel an sont toujours d'actualité.

Gert Cockx  
Président National